

Canada appuie prioritairement la création du Parlement centraméricain. Le processus de ratification a été engagé par les vice-présidents des cinq pays intéressés et nous ne pouvons que les en féliciter et les encourager. Une fois que le Parlement centraméricain verra le jour, le Parlement canadien devrait mettre sur pied une association parlementaire Canada-Amérique centrale afin de nouer des liens avec les législateurs de cette région. En outre, le Comité recommande que le Parlement du Canada crée un *Fonds président Arias* en l'honneur du père de l'Accord Esquipulas II, en vue de fournir une aide technique et d'autres formes d'appui au Parlement centraméricain et aux assemblées législatives des cinq pays concernés. Ce fonds devrait être géré conjointement avec le programme Esquipulas de l'Institut international des droits de la personnes et de l'avancement démocratique.

Outre cette politique régionale qui devrait constituer la pierre angulaire de l'appui canadien à la démocratisation, nous pensons que le Canada ne manquera pas d'occasions pour venir en aide à ces cinq pays. Des représentants d'organismes de protection des droits de la personne ont attiré notre attention sur les graves failles qui présentent les systèmes judiciaires du Salvador et du Nicaragua. Ces lacunes sont peut-être attribuables, du moins en partie, à des problèmes fondamentaux que le Canada n'est ni en mesure ni en droit de régler, mais nous croyons que d'autres facteurs entrent en jeu, tels le manque de personnel qualifié, et c'est à ce sujet que le Canada peut faire quelque chose. Cette aide ne devrait être accordée que sur la demande et avec la collaboration des cinq gouvernements. En outre, le Canada devrait contribuer à renforcer le secteur public en Amérique centrale en réponse aux demandes d'aide urgente qui lui sont faites dans ce domaine.

Rien n'est plus dangereux pour la démocratisation et les droits de la personne en Amérique centrale que le pouvoir militaire, paramilitaire et policier excessif qui prévaut dans certains pays de la région. Plusieurs personnes que nous avons rencontrées au cours de notre voyage ont demandé expressément que le Canada offre son aide dans ce domaine. Edmondo Mulet, membre du Congrès guatémaltèque, a fait observer que le secteur public et les forces de police de son pays auraient besoin d'une aide extérieure pour leur formation. Il a signalé que l'Espagne, le Venezuela, le Mexique et l'Allemagne accordaient déjà une telle aide, mais il a ajouté que l'aide canadienne serait également très précieuse. Nous en convenons, même si nous sommes par ailleurs parfaitement conscients des risques et du caractère délicat d'une telle forme d'assistance. Nous recommandons par conséquent, que le ministère des Affaires extérieures, en consultation avec le ministère de la Défense nationale et la GRC, voie s'il est possible de fournir une telle aide et formule des recommandations au sujet des initiatives appropriées que le Canada pourrait prendre à cet égard. Cette étude devrait se faire en étroite collaboration avec les autorités civiles des pays signataires d'Esquipulas.

Cela nous amène à une dernière question de la plus haute importance pour la politique canadienne, celle de savoir comment parvenir à un juste équilibre d'une part entre la politique internationale du Canada en matière de droits de la personne et, d'autre part, l'appui canadien à Esquipulas II. D'après la récente stratégie de l'aide énoncée dans *Partageons notre avenir*, l'aide bilatérale ou gouvernement à gouvernement au développement devrait diminuer, voire même cesser, en cas de violations graves et persistantes des droits de la personne. Beaucoup d'ONG et de groupes d'églises canadiens se sont opposés à la reprise de l'aide bilatérale au Salvador en 1984 et au Guatemala en 1987. Tout en reconnaissant que les violations des droits de la personne dans ces deux pays ont beaucoup diminué par rapport à ce qu'elles étaient au début des années 80, l'un des directeurs du Conseil canadien pour la coopération internationale a témoigné en disant que les citoyens de ces pays sont encore souvent terrorisés, emprisonnés et même fréquemment assassinés lorsqu'ils tentent d'exercer leurs droits démocratiques de s'organiser et de demander des réformes. Par ailleurs, le gouvernement canadien a décidé de reprendre son aide bilatérale à ces deux pays, car